



## Extrait du Registre aux Délibérations

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :  
29/03/2024

Date d'affichage :  
15/04/2024

Nombre de membres :

En exercice : 17  
Présents : 12  
Excusés-représentés : 2  
Votants : 14  
Excusés : 3  
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle Tiphaine Boulet, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 Mars 2024.

**Membres du Conseil d'Administration en exercice : 17**

**Présents** : Mme Dominique GANTIEZ, Mme Anne MASUREL, M. Laurent DEBLOOS, M. Claude DELVAL, M. Bruno FOUCART, M. Francis LEFEBVRE, Mme Gisèle POTTEAU, Mme Francine HUREZ, Mme Francine LIMOSIN, Mme Maryse THAON, Mme Christine VANDENBULCKE, Mme Nicole VERGOTEN

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés-représentés** : M. Olivier FRERE représenté par Mme Gisèle POTTEAU, M. Gérard LOYER représenté par Mme Anne MASUREL

**Etaient excusés** : Mme Claire DELORY, M. Patrick VANDRIESSCHE, M. Ivan GARBER

**N° du registre des délibérations : 01/2024**

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023**

Sous la présidence de Madame GANTIEZ Dominique, M. DEBLOOS Laurent présente le compte de gestion de l'exercice 2023.

Madame la présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, les titres et les dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant que** les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Considérant que** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**APRES EN AVOIR DELIBERE** avec 13 voix pour 1 contre (M. FOUCART)

Le Conseil d'Administration,  
**DECIDE** d'approuver le compte de gestion 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

**LA SECRETAIRE,**



**N. VERGOTEN**

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**LA PRESIDENTE DU CCAS,**



**D. GANTIEZ**